



INFORMATIONS A FOURNIR POUR UNE DECLARATION EN DOUANE

Pour une déclaration en douane, il est très important de figurer sur la facture les informations suivante :

- Adresse de l'expéditeur.
- Adresse du destinataire.
- Le colisage (Nombre de colis).
- Poids Net total de la marchandise.
- Poids Brut total de la marchandise.
- Désignation complète des produits.
- La valeur de la marchandise en précisant la devise.
- Ces documents doivent être rédigés dans la langue d'un pays européen, mais préférez l'anglais ou le français.

Lors de la déclaration en douane, nous avons besoin d'une **nomenclature douanière** détaillée de vos produits ou de la **position tarifaire** composée de 13 chiffres. Vous pouvez trouver votre composition tarifaire sur le site www.douane.gouv.fr

Si vous ne connaissez pas votre position tarifaire, adressez une nomenclature et le type de produit de vos marchandises à vos conseillers GONDRAND. Ils trouveront pour vous la composition tarifaire adapté à vos marchandises. Information non contractuelle, seul la douane est habilitée à donner des positions tarifaires par le biais d'un RTC (Renseignement Tarifaire Contraignant).

VOUS AVEZ BESOIN D'INFORMATIONS :

Information disponible sur le site www.gondrandvalence.com :

- Informations sur la déclaration EUR 1.
- Liste des Incoterms 2000.
- Structure des identifiants TVA des états membres de l'Union Européenne.
- Mandat de représentation en douane.

POUR TOUTES AUTRES INFORMATIONS ET CONSEILS, RAPPROCHEZ VOUS DE VOTRE AGENCE GONDRAND.